DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR DES APPELS ET MESSAGES ABUSIFS

Taxe par demande: CHF 70.–

Données client (contractant)

☐ Monsieur, ☐ Madame, ☐ Entreprise

Raison sociale:

Prénom*:

Nom*:

Rue, n°*:

NPA / Localité*:

Numéro de contact (numéro de mobile ou fixe)*:

Numéro de client*:

E-mail*:

Je confirme par la présente avoir reçu des appels/messages abusifs selon les termes définis à la page 2 et demande à recevoir des renseignements sur lesdits appels/messages au sens de l'article 82 de l'Ordonnance sur les services de télécommunication (OST).

Données sur les appels/messages abusifs

Votre numéro de réseau fixe, de mobile ou de fax*	Date*	Heure*(hh:mm)	Durée* (hh:mm)	Communication*			Numéro d'appel affiché
				Appel	SMS/ MMS	Fax	

*champs obligatoires

Veuillez entrer le plus précisément possible la teneur ou les propos du harcèlement:

Dispositions et remarques particulières
Le client, qui demande des renseignements conformément à l'art. 82 OST, doit établir par écrit de manière vraisemblable qu'il a reçu des appels ou messages abusifs. Font foi d'appels/messages abusifs ceux qui en particulier dérangent, angoissent ou offensent gravement.

Pour l'établissement de l'authenticité, le client doit remplir entièrement et correctement le présent formulaire. Une liste la plus exhaustive possible doit être soumise énumérant les appels ou messages qualifiés d'abusifs avec indications du temps permettant d'identifier les communications. En principe, **3 appels/messages au moins doivent être établis en 30 jours.** En cas d'évènements moindres, l'abus peut être présumé valable sur la base d'une plainte. Dans ce cas, il est nécessaire de remettre une copie de la plainte ou une confirmation correspondante délivrée par l'autorité d'instruction compétente ou par les services de police (voir ci-après). Les messages abusifs envoyés par fax doivent être remis accompagnés de la présente demande. Sunrise se réserve le droit d'exiger du client d'autres indications et de rejeter sa demande en cas de données insuffisantes ou insatisfaisantes. Lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, nous nous réservons le droit de vous demander la confirmation de la plainte.

Il n'est pas toujours possible de mener à bien une enquête sur le numéro d'appel ou sur l'identité de la personne à l'origine des harcèlements. C'est le cas lorsque:
- les appels n'ont pas été pris
- les appels/messages ont été passés il y a plus de **3 mois**
- les appels/messages proviennent d'un numéro prépayé qui n'est pas encore ou insuffisamment enregistré
- les appels/messages sont passés depuis l'étranger

Nous vous communiquerons par écrit le résultat de notre recherche aussi vite que possible. Enfin, nous débiterons votre compte client Sunrise – indépendamment des résultats – des frais de traitement.

Si vous êtes un **client prépayé**, veuillez verser préalablement les frais de traitement s'élevant à CHF 70.– sur le compte Sunrise 87-68680-5, motif versement „ACC.6630.0001, 1034" et joindre la confirmation de paiement à cette lettre.

Important: une copie d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité ou passeport) doit être annexée à ce formulaire!
Je confirme par ma signature l'exactitude des informations données et accepte les conditions mentionnées ci-dessus. J'accepte, indépendamment du résultat de l'enquête, de payer les **frais de traitement s'élevant à CHF 70.–** :

Lieu et date

Signature **du contractant**

Veuillez envoyer ou mailer la présente demande signée avec une copie d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité ou passeport) ainsi que la confirmation de paiement (clients prépayé uniquement) à:

Sunrise Sàrl
Investigation
Thurgauerstrasse 101B
Postfach
8152 Glattpark
investigation.connection@sunrise.net

Confirmation policière lors de moins de 3 appels ou messages

(Voir ci-dessus «Dispositions et remarques particulières»)

L'autorité d'instruction soussignée ou les services de police confirment par la présente que le client ou le contractant a porté plainte pour les appels ou messages abusifs cités ci-dessus:

Dénomination de l'autorité ou des services de police

Lieu et date

Timbre et signature